

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-13-10-4

Séance du vendredi 5 novembre 2010

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (HORS CONVENTION) DE L'INFOBEST VOGELGRUN/BREISACH

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'encaissement de 822,54 € par le Département, au titre du remboursement par la Communauté de Communes du Pays de Brisach, maître d'ouvrage de l'Infobest Vogelgrun/Breisach, de l'excédent dégagé par ce dernier sur la période de financement 2007-2009.

Cette recette sera imputée sur le programme F712, chapitre 75, fonction 041, nature 7588 du budget départemental.

- approuve le versement d'une subvention départementale exceptionnelle (hors convention) d'un montant de 822,54 € à la Communauté de Communes du Pays de Brisach, pour l'Infobest Vogelgrun/Breisach, pour la réalisation de brochures et l'édition de supports de communication.

Cette dépense sera imputée sur le programme F712, chapitre 65, fonction 048, nature 6562.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté